

DIRECTION URBANISME ET HABITAT

SERVICE PLANIFICATION ET ETUDES URBAINES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE MONTELMAR ELABORATION DU DOCUMENT DE GESTION

REUNION PUBLIQUE DU 02/10/2025

COMPTE-RENDU

RÉFÉRENCES : 2025/ DUH-OB-BD

PREAMBULE

Le périmètre du SPR de Montélimar a été créé par arrêté ministériel le 30/09/2024. Depuis le début d'année 2025, l'élaboration du document de gestion, ou « Plan de mise en Valeur de l'Architecte et du Patrimoine » a été mise en œuvre. Le projet est d'arrêter le dossier au conseil communautaire de décembre 2025. **Pour assurer la concertation du public sur ce projet, il a été choisi d'organiser une réunion publique le 02 octobre 2025.**

Pour rappel, une première réunion publique avait été organisée le 06 mars 2024 lors de l'étape précédente : « création du SPR, choix du périmètre ». Le public, comme les élus, avaient exprimé leur satisfaction.

POINT N°1 : Objet et public visé

Présenter à nouveau le patrimoine du centre-ancien et l'objectif du SPR. Partager dans les grandes lignes le projet de Règlement qui doit permettre de gérer et préserver l'ensemble bâti homogène du centre-ancien.

= intéresser la population aux questions « comment construire, rénover en centre ancien ? », « quelles seront les nouvelles règles ? »

Public visé : Propriétaires / usagers du centre-ville



POINT N°2 : Organisation

Date / Lieu = 02 octobre : Théâtre de la Ville - Montélimar à 18h30

Communication :

- Affichage papier (Maison des services publics, Maison Intercommunale des Projets, Mairie, Mairie-annexe, Médiathèque) ;
- Affichage sur les panneaux lumineux de la commune,
- Annonce et rappels sur le site internet Agglomération (page dédiée au SPR et page « actualités »), sur le site de la Ville, sur les réseaux sociaux des deux collectivités (Facebook)
- Presse : Le journal « La Tribune de Montélimar » a publié un article le 09 octobre 2025 en reprenant un certain nombre d'informations diffusées lors de la réunion publique.

Invitations :

- Mailing à 356 adresses emails professionnels (dont professionnels de l'Habitat) +
- Diffusion via le réseau Renov'Habitat Montélimar.

Publication sur le site internet de l'agglomération

The screenshot shows a website page with a purple header. The main heading is "Réunion publique d'information : site patrimoine remarquable" with a sub-heading "CENTRE-VILLE". Below the header is a "RETOUR" button. The main content area features a poster for a "RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE" on "SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DU CENTRE-VILLE DE MONTÉLIMAR". The poster includes the date "JEUDI 2 OCTOBRE - 18H30" and the location "THÉÂTRE DE MONTÉLIMAR". It also lists the presence of the President of Montélimar Agglomération, the Mayor, and an architect. To the right of the poster, there is a text box asking if the user is a property owner in the center of Montélimar and inviting them to discover the device and work conditions. Below the poster, there is a paragraph explaining the purpose of the meeting and a list of topics to be discussed: understanding the SPR, knowing the rules for protected areas, and asking questions.

Réunion publique d'information : site patrimoine remarquable
CENTRE-VILLE

RETOUR

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
DU CENTRE-VILLE DE MONTÉLIMAR

Réaliser des travaux en centre-ville, périmètre protégé : ce qu'il faut savoir

JEUDI 2 OCTOBRE - 18H30
THÉÂTRE DE MONTÉLIMAR

En présence
de monsieur le Président de Montélimar Agglomération,
Maire de Montélimar
et de Philippe ARAMEL, Architecte des Bâtiments de France

Vous êtes propriétaire dans le centre-ville de Montélimar ?
Venez découvrir les enjeux de ce dispositif et les conditions de réalisation de travaux sur un site protégé.

Une réunion publique d'information autour du Site Patrimoine Remarquable (SPR), outil essentiel de préservation et de mise en valeur du centre historique, est organisée le **jeudi 2 octobre à 18h30 au Théâtre Émile-Loubet**.

Cette rencontre sera l'occasion de :

- Comprendre le fonctionnement du SPR
- Connaître les règles applicables aux travaux en secteur protégé
- Poser vos questions aux intervenants

Montélimar Agglomération
Maison des Services Publics
1, avenue Saint-Martin

Annexes
MAIRIES PUBLIQUES
PLAN DU SITE
MENTIONS LÉGALES

Newsletter
Inscrivez-vous à notre lettre d'information en renseignant le champ ci-dessous

Rechercher

14:24
07/11/2025



POINT N°3 : Déroulement

Présences :

- M. Julien CORNILLET, Maire de Montélimar,
- M. Laurent CHAUVEAU, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands travaux,
- Mme Sylvie VERCHERE, Adjointe déléguée au logement, aux mobilités, à l'accessibilité et à la prévention des risques
- M. Philippe ARAMEL, Architecte des Bâtiments de France
- M. Amaël RAPHANEAU (BE Raphaneau et Fonséca)
- M. Cyril GINS (BE Paysagiste Gins)

Accueil du public et introduction du sujet par M. Cornillet.

M. Cornillet indique que le projet de règlement qui va être présenté est issu d'un travail minutieux et partagé avec l'Etat, l'ABF, la DRAC, des personnalités qualifiées et des associations, au sein d'une commission spécifique, pendant plusieurs mois.

Il annonce de la signature prochaine d'une convention avec la Fondation du Patrimoine, ce qui va pouvoir augmenter les aides potentielles pour les projets.

Présentation technique assurée par les bureaux d'études :

- Rappel des caractéristiques d'un Site Patrimonial Remarquable et de l'historique de la démarche sur Montélimar
- Rappel du périmètre du SPR créé par arrêté ministériel
- Présentation de la richesse patrimoniale du centre-ville
- Présentation du projet de Règlement du SPR (secteurs, règles principales)
- Suite de la démarche



POINT N°4 : Echanges avec le public

Une cinquantaine de personnes sont venues assister à la réunion publique dont des professionnels de l'immobilier, des partenaires, des propriétaires et/ou habitants du centre-ville, des associatifs et des personnalités politiques.

Questions/observations posées par le public :

- Difficultés à trouver des artisans spécialisés. Par exemple, il n'est pas facile aujourd'hui de trouver des verriers pour entretenir les verrières d'éclairage des cages d'escaliers.
- Inquiétude exprimée pour des travaux qui ont été faits précédemment, avec ou sans autorisation, mais non conformes au futur Règlement.
- Demandes d'informations quant aux aides disponibles pour réaliser les projets.

Il n'est pas fait en séance, de demande directe de modification du règlement en projet.

De nombreux contacts ont été pris grâce à cette réunion par l'opérateur SOLIHA en charge de l'animation du dispositif Rénov'Habitat Montélimar et un suivi est réalisé dans ce cadre ou dans le cadre des aides à la réfection des façades.

POINT N°5 : Conclusions des échanges

Le bureau d'études indique qu'une enquête publique aura lieu au printemps 2026 avant l'approbation du dossier et que le public pourra y consulter le dossier définitif, déposer ses observations et rencontrer le commissaire enquêteur.

